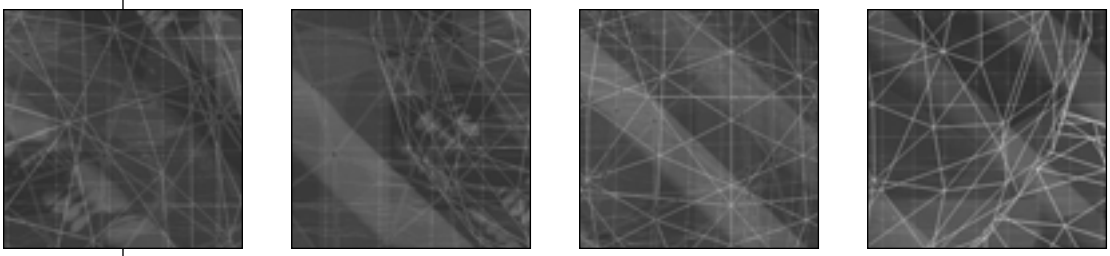
Égalité des chances
et réussite en éducation

PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES POUR LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS

DOCUMENT DE TRAVAIL
Mars 2003



UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec

Parti Libéral du Québec

LA DÉMARCHE

Ce document de politique sectorielle s'inscrit dans la foulée du plan d'action du Parti libéral du Québec, ***Un gouvernement au service des Québécois***, présenté le 12 septembre 2002, et de son cadre financier. Il s'inspire aussi de la résolution cadre en matière d'éducation adoptée lors du Conseil général des 27, 28 et 29 septembre 2002. Le présent document, qui complète la réflexion amorcée en matière d'éducation, sera soumis aux militants libéraux pour discussion et adoption afin qu'il constitue la politique officielle du Parti libéral du Québec pour les réseaux d'éducation.

TABLE DES MATIÈRES

LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION :
CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX 4

NOTRE VISION 7

1. CENTRER LES PRIORITÉS SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ET LA RÉUSSITE, NOTAMMENT AU PRIMAIRE 8

2. MIEUX ARTICULER LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE 19

3. CONSOLIDER L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 22

4. REDRESSER PROGRESSIVEMENT LE FINANCEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES 28

5. DÉFINIR DE NOUVEAUX RAPPORTS DE GOUVERNANCE
ENTRE LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION ET LE MINISTÈRE 33

CONCLUSION 37

ESTIMATION FINANCIÈRE
DES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES 39

LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

L'éducation est souvent comparée à un investissement. On veut ainsi justifier les ressources actuelles et nouvelles qu'il faut consentir pour assurer une éducation de qualité. Mais il s'agit d'une regrettable erreur de perspective. Une telle approche nous conduit inévitablement à une vision marchande de l'éducation.

On n'investit pas en éducation comme on investit dans une manufacture. L'éducation ne signifie pas la recherche du profit. L'éducation incarne de manière concrète les valeurs d'égalité des chances, de justice sociale, de progrès tant pour l'individu que pour la société québécoise dans son ensemble. C'est l'une des missions essentielles de l'État. Il incombe à ce dernier de mettre en œuvre les moyens nécessaires, dans le respect des capacités et des aspirations de chacun, afin que ces valeurs ne restent pas lettre morte.

Ces mêmes valeurs sont au cœur de la philosophie du Parti libéral du Québec. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec s'est fait fort, à différents moments de notre histoire, de développer l'éducation au Québec. Ces valeurs continuent d'alimenter notre vision de l'éducation.

Aujourd'hui, nous devons faire face à de nouveaux défis qui interpellent les réseaux d'éducation. Dans le contexte actuel de globalisation des économies, la capacité concurrentielle des pays industrialisés repose sur la présence d'une main-d'œuvre plus instruite, mieux formée, ainsi que sur la force de citoyens plus informés. Les savoirs, et les compétences constituent désormais le fondement de l'économie des pays les plus développés. La mondialisation ne touche pas que l'économie, elle entraîne une révolution culturelle qui rapproche les personnes, malgré les différences.

Dans le monde du XXI^e^ siècle, la maîtrise des savoirs sera déterminante. Pour travailler, pour conserver sa santé, pour mieux comprendre l'actualité ou tout simplement pour voyager, toute personne devra maîtriser des savoirs d'un degré plus complexe que ceux qui étaient nécessaires aux générations précédentes. La prospérité économique et le développement social dont dépendent en grande partie le bien-être et la liberté de chacun et de la société québécoise dans son ensemble, sont tributaires d'une formation plus poussée.

Le progrès en éducation est source de progrès aux plans économique, social, culturel et politique. C'est aussi une condition incontournable pour que le Québec exerce pleinement son influence et son leadership au sein du Canada, mais aussi dans le monde.

Nous avons connu des progrès formidables en éducation au Québec. Dans l'ensemble, les réseaux d'éducation offrent un enseignement de bonne qualité. Les personnels sont qualifiés et dévoués. Les parents et la communauté collaborent et contribuent aux succès de nos institutions d'enseignement. Il serait exagéré de prétendre que l'on vit une crise majeure en éducation.

Malheureusement, malgré un bilan plutôt positif, malgré plusieurs réformes, de nombreux problèmes perdurent, d'une part. D'autre part, on s'inquiète devant certaines situations qui minent les objectifs d'accessibilité et d'égalité des chances pour toutes et pour tous. Un exemple décrit bien cette problématique, celui de l'abandon scolaire. Ce constat d'échec touche un nombre significatif de jeunes qui quittent l'école sans pour autant disposer d'une préparation adéquate à la vie active. Malheureusement, beaucoup trop souvent, on constate que ces jeunes quittent l'école avec comme héritage une perte de confiance en leurs capacités de réussir. On oublie trop facilement que ce grave problème perdure malgré les réformes qui se sont succédé depuis les années 60. Il faut chercher d'autres approches. Il faut résolument trouver le moyen d'accompagner ces jeunes dans leur cheminement. Il faut les aider à vivre des succès, des réussites. Il faut qu'ils retrouvent la confiance en eux pour faire de vrais progrès.

Une chose est certaine, on ne peut baisser les bras. Pendant de nombreuses années, on pouvait trouver en nombre suffisant des emplois exigeant peu de qualifications tout en assurant de bons salaires. C'est de moins en moins le cas. Le problème devient de plus en plus aigu du fait de cette réalité.

Aujourd'hui, les exigences de la vie en société et des besoins du marché du travail évoluent à un rythme qui oblige des changements et des ajustements continus. Certains domaines exigent des formations plus poussées, plus spécialisées. Les exigences du marché du travail demandent souvent de réorienter sa carrière et de retourner sur les bancs de l'école pour acquérir d'autres compétences. Les besoins en main-d'œuvre évoluent tout aussi rapidement et rendent caduques bien des tentatives de planifier l'offre de formation de manière trop fine.

Mais les difficultés sont aussi vécues au quotidien par l'école, les élèves et leurs parents. Confrontés aux exigences de la vie d'aujourd'hui,

nombreux sont les parents qui attendent plus de l'école. En conséquence, l'école doit s'adapter au nouvel équilibre entre la famille et le travail. La situation des parents devient souvent intenable lorsque leurs enfants connaissent des problèmes graves d'apprentissage ou de comportement. Ces enfants, leurs parents et les enseignants ont besoin de ressources spécialisées qui ne sont pas toujours disponibles. Nous devons corriger cette situation.

Ces besoins d'adaptation posent des difficultés réelles pour les réseaux d'éducation. Certaines sont inhérentes à l'acte de former. Il faut du temps pour conduire quelqu'un de la maternelle à un diplôme, soit en formation générale, en formation professionnelle ou pour toute autre qualification. Encore plus pour qu'une personne obtienne un diplôme collégial ou universitaire. Ce cheminement suppose une certaine planification, une certaine cohérence dans le temps. Il est souvent difficile de remettre en cause des façons de faire bien établies.

Dans d'autres cas, elles proviennent soit de la lenteur, soit de la précipitation, soit de la mauvaise planification avec lesquelles le ministère de l'Éducation apporte les changements souhaités. Les exemples ne manquent pas. On n'a qu'à penser à l'implantation chaotique de la récente réforme au primaire ou aux incertitudes qui entourent l'implantation à venir de la réforme du secondaire.

Enfin, des facteurs sur lesquels ni les réseaux, ni le ministère n'ont d'emprise, affectent les perspectives de développement en éducation. Dans les années soixante, il fallait faire face à une augmentation rapide des clientèles scolaires. Or, depuis quelques années, on observe une baisse significative des clientèles qui pourrait atteindre à terme 10 % des élèves du primaire et du secondaire. Cependant, toutes les régions ne sont pas touchées également, certaines connaîtront des hausses significatives tandis que d'autres connaîtront des baisses importantes de clientèles. Certains collèges connaissent déjà une baisse significative des clientèles, tandis que d'autres, à l'inverse, connaissent une croissance des effectifs. On constate aussi que certaines universités, surtout en régions, font face à des baisses inquiétantes alors que dans l'ensemble, les effectifs sont stables, voire en légère croissance. L'accessibilité et la qualité de la formation dans certaines régions peuvent être affectées. Ceci survient alors qu'il faudra remplacer toute une génération de professeurs, de directeurs d'écoles et de cadres qui quitteront massivement pour la retraite au cours des 10 prochaines années.

De même, il ne sert à rien de se mettre la tête dans le sable, une éducation de qualité pour toutes et pour tous, qui favorise l'égalité des

chances, qui permet à chacune et à chacun de développer son potentiel, coûte cher. Depuis la fin des années 70, des périodes de restrictions budgétaires alternent avec des périodes de financement accru selon des priorités variables. Il devient difficile dans ce contexte d'évaluer l'efficacité des mesures, de bien identifier les problèmes et de bien calibrer les solutions. On ne peut plus se permettre de lancer les réseaux dans des opérations coûteuses de réformes sans avoir l'assurance raisonnable de l'atteinte de résultats probants et de la capacité de mener à bien ces entreprises. Il serait déraisonnable de penser que nous pouvons, du jour au lendemain, croire que nous pouvons financer toutes les demandes. Mais il est raisonnable de penser que l'État peut faire un effort additionnel et que dans les réseaux, on peut aussi être plus efficaces, de manière à dégager des ressources pour mieux répondre aux priorités.

C'est en ayant à l'esprit à la fois les attentes nouvelles et les défis renouvelés à l'endroit des réseaux d'éducation, les contraintes réelles que l'on observe, la nécessité d'une nouvelle approche dans la planification et l'implantation des changements et le besoin de mettre résolument l'accent sur l'égalité des chances et la réussite que le Parti libéral du Québec a défini les présentes priorités d'actions politiques.

NOTRE VISION

Dans le respect des valeurs libérales, nous visons à :

1. Centrer les priorités sur l'égalité des chances et la réussite, notamment au primaire ;

2. Mieux articuler la formation professionnelle et technique ;

3. Consolider l'enseignement collégial en régions ;

4. Redresser progressivement le financement de l'enseignement et de la recherche universitaires ;

5. Définir de nouveaux rapports entre les réseaux d'éducation et le ministère de l'Éducation.

1. CENTRER LES PRIORITÉS SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA RÉUSSITE

Enjeux

L'ÉGALITÉ DES CHANCES PASSE PAR LA QUALITÉ ET LA RÉUSSITE

L'égalité des chances en éducation et par l'éducation fut au cœur de la Révolution tranquille. Nous avons fait des progrès remarquables, au-delà même des aspirations de l'époque, notamment au plan de l'accessibilité aux études supérieures. Mais comme nous l'indiquions plus tôt, une grande partie des jeunes quittent l'école sans une préparation adéquate à la vie active et très souvent en ayant perdu confiance en leurs capacités de réussir.

Nous savons que les premières années d'apprentissage sont déterminantes pour la suite des études. À la manière des fondations d'un édifice, plus elles sont solides, plus elles permettront à l'élève de poursuivre ses projets d'études dans les domaines qui correspondent à ses aptitudes et à ses intérêts, et plus il sera en mesure de s'intégrer à la vie active de manière à satisfaire ses aspirations. Nous savons maintenant que l'égalité des chances ne signifie pas seulement d'avoir la chance d'aller à l'école, il faut pouvoir compter sur un enseignement qui exige l'effort et qui valorise l'excellence et la réussite.

IL FAUT AGIR DÈS LE PRIMAIRE

Nous savons maintenant qu'il ne suffit pas de modifier le contenu des programmes ou d'introduire de nouvelles méthodes pédagogiques pour que toutes et tous terminent leurs études comme par magie. Les recherches tendent à démontrer que les difficultés qui peuvent conduire certains élèves à l'échec scolaire, se manifestent très souvent dès le primaire. On est de plus en plus convaincu qu'il importe d'intervenir le plus tôt possible afin que des retards dans les apprentissages ne s'accumulent et ne deviennent, avec le temps, insurmontables pour les élèves. Les enseignants, les élèves et les parents doivent compter sur la collaboration d'un personnel spécialisé pour obtenir des résultats

probants. Malheureusement, ce sont surtout les ressources professionnelles spécialisées dans le soutien aux enfants en difficulté qui ont en grande partie fait les frais des compressions budgétaires.

Les élèves n'arrivent pas à l'école avec le même bagage. Les inégalités sont présentes dès leur entrée à l'école. L'enseignement doit être adapté à ces différences en permettant à chacun de se développer pleinement selon ses aptitudes et ses intérêts. C'est par cette différenciation de l'enseignement que l'école assume le mandat social qui est le sien. C'est pourquoi il importe de corriger le plus tôt possible les problèmes qui limitent la capacité de l'école d'accomplir son mandat.

Dans ce contexte, ce serait une erreur de chercher à identifier des responsables des problèmes. Il faut garder à l'esprit que l'école se trouve dans une situation paradoxale. D'une part, les parents attendent de l'école, à juste titre, que tous les moyens possibles soient déployés afin d'assurer la réussite de leurs enfants. Ces attentes seront d'autant plus élevées que certains élèves éprouvent des difficultés. D'autre part, l'école doit donner une bonne éducation à tous les élèves, sans exception. Lorsque les ressources se font plus rares, des choix difficiles s'imposent.

FIXER DES PRIORITÉS

C'est dans cette perspective d'égalité des chances et de volonté de réussite du plus grand nombre que l'ajout de ressources en éducation apparaît prioritaire pour le Parti libéral du Québec. Nous ne pouvons répondre à tous les besoins, ni satisfaire toutes les attentes, mais nous pouvons et surtout nous devons faire mieux. Nous pouvons aussi nous engager à poursuivre nos efforts afin de répondre aux multiples défis qui se présenteront.

DES ÉCOLES OUVERTES

La baisse du nombre des élèves, qui fait déjà sentir ses premiers effets, impose et imposera au cours des prochaines années, des contraintes majeures pour le maintien de bon nombre d'écoles en régions et dans certains quartiers plus urbains. On retrouve actuellement près de 400 écoles de 100 élèves ou moins, dont 72 de moins de 40 élèves. Plusieurs commissions scolaires auront à faire des choix déchirants entre l'accessibilité et la proximité, d'une part, et l'obligation qu'elles ont de fournir une éducation de qualité, d'autre part.

L'expérience a démontré que les petites écoles du Québec dispensent une formation de qualité. Il faut bien sûr recourir à des enseignants motivés et formés pour enseigner à des classes à degrés multiples. Il faut leur donner un soutien pédagogique approprié. Les nouvelles technologies offrent des avenues fort stimulantes, tant pour les élèves que pour les enseignants. Le climat d'entraide qu'on retrouve dans ces écoles constitue un contexte d'apprentissage formidable qu'on peut envier dans d'autres milieux. Il en coûte plus cher c'est certain, mais l'égalité des chances est à ce prix.

Il s'agit de reconnaître que l'école est une institution dans son milieu et que son rayonnement et son importance vont bien au-delà de l'enseignement en classe. Nous devons faire en sorte que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre par la commission scolaire, en collaboration avec toutes les composantes de la communauté pour afin de maintenir ouvertes les écoles de villages. La fermeture d'une école ne devrait survenir qu'en tout dernier recours et seulement s'il est démontré que la situation porte préjudice aux progrès des élèves. Le ministère de l'Éducation doit donner des orientations et soutenir les commissions scolaires à cette fin. De plus, il importe de ne pas réduire le financement alloué au réseau des commissions scolaires en fonction des baisses de clientèles. Une baisse de clientèle ne se traduit pas automatiquement par une réduction des dépenses au plan local. En effet, une baisse de clientèle peut se traduire par un sous-financement en raison des coûts fixes que doit encourir une commission scolaire. Le ministère doit permettre aux commissions scolaires de faire face à ces situations et favoriser le maintien des écoles de villages.

HAUSSER LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT

L'école primaire québécoise est confrontée à un problème qui dure depuis plus de quarante ans. Nous ne disposons pas du temps nécessaire pour dispenser efficacement l'ensemble des matières souhaitées, et ainsi atteindre les objectifs d'apprentissage que nous fixons. En effet, alors que les élèves québécois sont en classe 23,5 heures par semaine, d'autres élèves fréquentent l'école plus longtemps, en moyenne 25 heures ailleurs au Canada et dans les pays de l'OCDE. Après six années d'études primaires, les jeunes Québécois auront reçu près de 6 mois de moins en temps d'enseignement. En France, la maternelle et le primaire sont organisés autour de 26 à 29 heures d'enseignement par semaine de 4,5 jours !

Il faut se rappeler que la récente réforme du primaire n'a pas corrigé le problème. Toutes les discussions se sont déroulées en écartant la

possibilité d'augmenter le temps d'enseignement, obligeant ainsi à des choix déchirants et en grande partie contraires à l'intérêt des élèves. Il faut porter à 25 heures le temps d'enseignement dispensé aux élèves du primaire. Cette augmentation du temps d'enseignement permettra, entre autres, de redonner plus de place à l'éducation physique et de permettre d'allouer plus de temps à l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS ÉCRIT AVANT TOUT

Depuis plus de quinze ans, différentes mesures ont été adoptées afin de corriger les graves lacunes observées dans l'apprentissage du français : nouveaux programmes, nouveaux manuels, priorité à l'écrit, épreuves ministérielles de français écrit au secondaire et au collégial, augmentation du temps d'enseignement, conditions de réussite d'un examen pour l'obtention d'un premier diplôme universitaire, nouvelles exigences pour la formation des enseignants. Le ministère de l'Éducation et les réseaux d'enseignement sont pleinement mobilisés. Mais les résultats tardent à se faire sentir de manière satisfaisante. Pour bon nombre d'élèves, l'atteinte des objectifs fixés reste une tâche ardue. Mais en même temps, le souci de la qualité du français, en particulier l'écrit, semble encore se limiter au cours de français. Il faut insister, la qualité du français concerne directement tous les enseignants, dans toutes les matières. Il faut continuer d'interroger les méthodes, les stratégies permettant d'aider et de motiver les étudiants à fournir les efforts nécessaires, dans toutes les matières. Car apprendre exige des efforts. L'expérience récente enseigne qu'il n'y a pas de panacée et que l'ouvrage doit, sans cesse, être remis sur le métier. L'amélioration du français, en particulier la maîtrise de l'écrit, impose d'assurer à chaque élève des activités didactiques qui correspondent à l'état de ces apprentissages tout au long de son cheminement scolaire. La qualité du français écrit doit rester une priorité pour toutes et pour tous.

On constate par ailleurs que l'apprentissage de l'anglais langue maternelle connaît des difficultés comparables. En fait, c'est l'apprentissage des langues maternelles au Québec qui doit retenir l'attention.

COMMENCER PLUS TÔT L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE

L'apprentissage de l'anglais langue seconde pose aussi de sérieux problèmes. Tout d'abord, le temps consacré à l'anglais, langue seconde, au primaire est nettement insuffisant. Loin de corriger la situation, la réforme du primaire l'a en fait aggravée. En effet, selon la Société pour la

promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec (SPEAQ), alors que le programme était basé sur 216 heures en 3 ans au primaire avant la réforme, il prévoit maintenant 144 heures en 4 ans[1]. Outre le temps réduit, un tel étalement risque de rendre l'enseignement encore moins profitable aux élèves. Les Québécois anglophones, en comparaison, commencent l'apprentissage du français langue seconde dès la première année. À la fin du secondaire, ils auront donc suivi près de 2 000 heures d'enseignement en français, langue seconde, contre un maximum de 720 heures sous l'ancien régime pédagogique, ramené maintenant à environ 650 heures[2]. Dans le contexte canadien et nord-américain qui est le nôtre, cette situation est inacceptable. Les parents dénoncent cette situation. Il en va de l'égalité des chances pour toutes et pour tous d'avoir la possibilité de communiquer en anglais. Il faut cesser, dans les faits, de considérer l'apprentissage de l'anglais comme une menace. Il faut plutôt franchement reconnaître qu'il s'agit d'un enrichissement. De plus, plusieurs études démontrent que l'apprentissage d'une langue seconde permet aussi de contribuer à l'apprentissage de la langue maternelle.

Il faut profiter de l'augmentation du temps de présence en classe proposé pour ajouter un nombre adéquat d'heures d'anglais au primaire, et ce, à compter de la première année. De plus, il est tout aussi important de revoir les modes d'organisation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde pour adopter les approches les plus efficaces. On peut penser ici à différentes formules d'enseignement intensif concentré notamment sur la fin du primaire, pour assurer un passage plus harmonieux vers le secondaire, voire des formules d'immersion, selon les capacités et les intérêts des milieux.

L'AIDE AUX DEVOIRS ET LEÇONS

La réussite ne se décide pas seulement en classe. Elle se décide aussi lors des devoirs et leçons. Or, le rythme de vie auquel sont astreints les parents d'aujourd'hui ne facilite pas l'apprentissage des élèves. Lorsque ce n'est pas le stress généré par le manque de temps et la fatigue du retour à la maison après le travail ou les difficultés d'apprentissage des enfants qui viennent à bout de la capacité des parents, c'est le sentiment

1. Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec, Mémoire de la SPEAQ présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Mars 2001, p. 15.

2. Ministère de l'Éducation, *Des voies d'amélioration,* Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, Juin 1999, p. 335.

d'incompétence face aux consignes, aux manuels et aux méthodes pédagogiques. Pourtant, entre la fin des classes et le retour des parents à la maison, il y a du temps disponible, où les élèves qui en ont besoin pourraient être mieux encadrés afin de compléter leurs devoirs et leurs leçons. En plus de fournir un moment plus propice à l'apprentissage, un tel encadrement rassurerait bon nombre de parents. En organisant de manière plus systématique de telles activités, l'école contribue ainsi efficacement à mieux concilier les exigences du travail et de la vie en famille. C'est pourquoi l'école doit offrir aux élèves et aux parents un encadrement approprié pour faciliter la réalisation des devoirs et leçons, conformément aux exigences des professeurs et des programmes.

Pour organiser ces activités, l'école non seulement peut, mais doit mobiliser la communauté où elle œuvre en plus de ses propres ressources. L'école n'est pas qu'un milieu de vie pour les élèves et le personnel lors des heures de classe. Plusieurs écoles ont déjà pris des initiatives formidables : aide aux devoirs et leçons lors de la présence des élèves à la garderie scolaire, collaboration de stagiaires, de bénévoles ou de retraités de l'enseignement par exemple. Dans certains cas, on organise le parrainage d'élèves plus jeunes par leurs aînés. Ces initiatives se combinent au travail de récupération que peuvent accomplir les enseignants. Mais ces formules doivent se développer davantage. Elles doivent prendre en compte plus efficacement les horaires des familles. Elles doivent surtout se situer dans un contexte où une aide véritable est apportée aux élèves en rapport avec leurs besoins et ceux de leurs familles.

Au primaire, l'augmentation de temps de présence en classe pourrait libérer certaines économies (près de 10 millions $) du côté des services de garde en milieu scolaire qui pourraient être réinvesties dans l'aide aux devoirs et aux leçons. Il ne faut pas négliger l'organisation de telles activités au premier cycle du secondaire, où l'âge des élèves nécessite encore un encadrement plus étroit pour plusieurs.

MENTORAT ET LUTTE AU DÉCROCHAGE AU SECONDAIRE

Au secondaire, le décrochage scolaire perdure. Rappelons que l'abandon scolaire était l'un des premiers sujets de préoccupation des auteurs du rapport Parent dans les années 60. La réforme alors mise de l'avant devait corriger le problème. Dans les années 80, sans une évaluation rigoureuse des changements apportés, on jugea qu'il y avait trop de voies de formation, que les jeunes devaient choisir trop tôt leur orientation, notamment dans les programmes professionnels au secondaire et qu'il fallait simplifier les cheminements. Ce qui fut fait sans pour

autant corriger le problème. Aujourd'hui, toujours sans évaluation rigoureuse, on prétend qu'il faut permettre aux jeunes de choisir plus tôt des voies qui leur conviennent, surtout au secondaire, pour éviter le décrochage. Croit-on sérieusement que l'on pourra « orienter » les élèves dans les programmes qui leur conviennent dès le secondaire I ? Peut-on présumer que l'on pourrait, à cet âge, guider les élèves dans une voie de formation qui correspondrait à leurs aptitudes et à leurs aspirations sans coup férir ? Nous savons maintenant que certains jeunes tardent à fixer leurs choix d'études et de carrière. Pour certains ça se passe au secondaire, pour d'autres au collège et enfin, ce sera à l'université que plusieurs d'entre eux feront leur choix définitifs. Cela implique forcément des cheminements complexes qu'on ne pourra pas éviter. L'école doit mieux accompagner et soutenir les élèves dans leurs choix, mais nous devons surtout les aider à réussir.

Portons un regard un peu plus attentif sur les données provenant du cheminement d'une cohorte de 100 élèves afin de mesurer avec plus de justesse l'ampleur du décrochage[3]. De ces 100 élèves, 98 se trouvent sur la ligne de départ en première secondaire. On en retrouve 77 en formation générale en secondaire V en cheminement continu. Nous savons aussi que 7 d'entre eux s'inscriront en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans et que 17 iront à l'éducation des adultes aussi avant d'avoir 20 ans. On sait que 72 obtiendront un premier diplôme avant l'âge de 20 ans et 11 après l'âge de 20 ans. Si on ne tient pas compte de l'âge d'obtention, 83 obtiendront un premier diplôme secondaire, dont 75 en formation générale et 8 en formation professionnelle. En définitive, on comprend que 28 élèves quitteront l'école avant 20 ans sans une préparation adéquate à la vie active. Toutefois, 11 d'entre eux reviendront compléter un programme d'études plus tard.

Le parcours plus laborieux, voire le décrochage de plusieurs, pourrait être évité si les élèves pouvaient compter sur un soutien plus immédiat, sur un encadrement apporté par un mentor. En ce sens, le projet Prométhée a démontré son efficacité[4]. En jumelant des bénévoles à des élèves à risque au secondaire, on vient appuyer le travail des enseignants

3. Conseil supérieur de l'éducation, *La gouverne de l'éducation, priorités pour les prochaines années,* Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2001-2002, Décembre 2002, p. 13.

4. Développé dans la région de Montréal, le Projet Prométhée propose aux écoles un suivi supervisé d'élèves en difficulté ou à risque par un mentor bénévole. Les responsables de ce projet ont aussi développé le Projet Horizon qui jumelle des jeunes du secondaire avec des jeunes du primaire. Le Projet Prométhée ne reçoit pas d'aide gouvernementale. Certaines écoles publiques ont obtenu un financement pour des projets institutionnels dans le cadre du programme « Agir autrement ».

et de la famille en donnant un modèle, en valorisant la persévérance et l'effort et en intervenant alors qu'ils sont toujours à l'école. Car il est souvent plus difficile de raccrocher que de persévérer. L'école peut bien sûr mettre sur pied de tels projets, tout comme des organismes communautaires peuvent apporter leur contribution.

UNE SECONDE CHANCE : ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION DES ADULTES

L'égalité des chances et la réussite reposent aussi sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Il ne s'agit pas ici de considérer uniquement la formation professionnelle et l'adaptation de la main-d'œuvre. La politique ministérielle donne, dans les faits, une prépondérance au rôle de préparation au marché du travail qui échoit à l'éducation des adultes. Sans minimiser l'importance de cet objectif, il faut adopter une vision plus équilibrée de l'éducation des adultes. L'éducation des adultes doit aussi offrir la possibilité d'obtenir le diplôme d'études secondaires, tout comme elle doit viser aussi à enrichir une formation générale. Cette « seconde chance » doit bien sûr tenir compte des acquis des adultes, proposer des méthodes pédagogiques appropriées pour cette clientèle, et adapter, le cas échéant, les cheminements et les programmes. De plus, cette possibilité doit être présente tout au long de la vie. Ce contexte de deuxième chance est devenu tel, que maintenant les jeunes décrocheurs forment la majorité de la clientèle des Centres d'éducation des adultes. Cette situation nouvelle impose d'accompagner les jeunes non seulement vers la réussite de leurs études mais aussi de les aider face aux grandes difficultés sociales qui les confrontent. Il faudra intervenir en considérant la préoccupation de l'intégration sur le marché du travail.

Par-delà les principes, le défi est de taille. Nous savons que seulement une personne sur deux à l'éducation des adultes complètera son parcours avant l'âge de 20 ans. Tous âges confondus, c'est un sur quatre. Si on revient aux chiffres indiqués précédemment, on peut comprendre que 11 d'entre eux auront tenté pour une deuxième fois de terminer leurs études sans pour autant y parvenir. On peut raisonnablement penser que presque tous ceux et celles qui auraient la capacité de réussir des études, mais qui ne complètent pas un programme, pour une raison ou une autre, ont tenté de revenir à l'école après avoir décroché de la formation générale. C'est donc dire qu'il existerait une volonté importante des décrocheurs de revenir à l'école, mais pour des raisons encore à préciser, la moitié ne réussiront pas. Il faudra apporter une plus grande attention à cette situation et sur les solutions à adopter.

Les exigences de la vie moderne rendent incontournable un degré minimal de maîtrise de la lecture, de l'écriture et des opérations mathématiques de base. Un minimum de compétences et de savoirs est nécessaire pour garder un certain contrôle sur sa vie. Une simple visite chez le médecin peut susciter des inquiétudes anormalement élevées. À défaut de savoir, il faut avoir accès à l'information. Devant les avancés de la société numérique, devant la croissance du gouvernement en ligne, comment éviter l'exclusion d'un grand nombre de Québécoises et de Québécois qui risquent de se retrouver dans des situations problématiques en raison de leur faible scolarité ou faute d'avoir pu développer certaines habiletés ? L'égalité des chances signifie aussi donner les outils de base aux plus âgés afin qu'ils puissent participer pleinement à la société qui se transforme.

Tant que le Québec connaîtra un retard significatif face à ses voisins sur le plan de la scolarité de sa population, nous devrons faire des efforts spéciaux. Il incombe à l'État de faire les efforts nécessaires pour rejoindre le plus grand nombre possible de personnes. Les organismes d'éducation populaire doivent être considérés comme des partenaires privilégiés dans cette démarche de lutte contre l'analphabétisme. Ces organismes, plus proches des personnes, qui misent sur des approches communautaires, sont souvent mieux placés pour rejoindre ces personnes qui réussissent trop souvent à dissimuler leur condition, même à leur famille. Elles y trouvent souvent un environnement plus accessible où elles peuvent évoluer à leur rythme, sans se sentir jugées ou confrontées à une obligation de performance. Les organismes dédiés à l'éducation populaire et à l'alphabétisation doivent être mieux reconnus.

IMPLANTATION DE LA RÉFORME DU SECONDAIRE

Le gouvernement ne semble pas avoir appris sa leçon avec l'application précipitée de la réforme au primaire. Déjà, des critiques très sérieuses s'élèvent concernant la facture des programmes du premier cycle du secondaire, l'opacité du vocabulaire, l'absence du matériel pédagogique, etc.. Les délais sont tels que des corrections significatives aux programmes, avec les répercussions conséquentes sur la formation des enseignants et sur la production des manuels, rendront l'implantation pour le moins périlleuse pour l'automne 2004. On ignore toujours le contenu des programmes d'études pour les autres années du secondaire. Dans un avis récent[5], le Conseil supérieur mettait

5. Conseil supérieur de l'éducation, *L'approbation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire,* Janvier 2003, 80 pages.

notamment en évidence les changements à apporter aux conventions collectives pour faciliter l'organisation de l'enseignement conformément aux objectifs de la réforme ; changements qui ne sont pas encore convenus entre les syndicats d'enseignants, d'une part, et le ministère et les commissions scolaires, d'autre part.

En éducation, particulièrement, les réformes pour réussir doivent se faire avec la pleine adhésion des enseignantes et des enseignants. Le ministère a la responsabilité et l'obligation de démontrer la pertinence et la faisabilité de la réforme proposée. Il doit aussi prendre les moyens adéquats pour mettre en œuvre les décisions retenues. Les changements imposés et précipités ne conduisent pas à des progrès constructifs et durables. Il faudra suivre attentivement l'évolution de la situation. Il faudra s'assurer, dans l'intérêt des élèves, que les conditions nécessaires à une implantation réussie soient bel et bien réunies et, le cas échéant, se préparer à revoir le calendrier d'implantation de la réforme au secondaire.

Moyens

Afin d'accentuer les efforts visant à assurer une plus grande égalité des chances et de favoriser une augmentation de la réussite scolaire, un prochain gouvernement du Parti libéral du Québec verra à :

- **Assurer le maintien des écoles de villages où seront offerts des services éducatifs de qualité comparables à ceux des autres écoles ;**
- **À cette fin, le financement du réseau des commissions scolaires ne sera pas réduit en raison de la baisse des élèves ;**
- **Augmenter le temps d'enseignement de 23,5 à 25 heures par semaine au primaire. Un montant de l'ordre 100 millions de $ annuellement est prévu pour cette mesure ;**
- **Assurer la poursuite des efforts visant l'amélioration de l'apprentissage du français, en insistant particulièrement sur l'écrit ;**
- **Augmenter le temps consacré à l'apprentissage de l'anglais langue seconde au primaire, prévoir commencer les apprentissages dès la première année et adopter les modes d'organisation les plus efficaces, notamment l'enseignement intensif ;**

- **Revoir, après consultation des intervenants, la grille horaire et la grille matière du primaire en fonction des ajouts de temps, de l'anglais langue seconde et de l'éducation physique ;**

- **Voir à ce que les programmes révisés, le matériel pédagogique et la formation des enseignants soient disponibles avant de procéder à l'implantation de ces mesures ;**

- **Assurer un meilleur encadrement des élèves et un appui plus tangible aux parents en appuyant l'organisation de services d'aide aux devoirs et leçons accessibles à toutes et à tous ;**

- **Hausser de 20 % les personnels ayant pour mandat de soutenir les élèves et les enseignants afin d'intervenir plus tôt et plus efficacement pour contrer les difficultés d'apprentissage et prévenir le décrochage scolaire. Allouer à cet effet une somme de l'ordre de 10 millions $ par année pour atteindre un montant récurrent de 50 millions $;**

- **Appuyer les écoles afin d'offrir aux élèves du secondaire à risque des services de mentorat pour les appuyer dans leur cheminement scolaire ;**

- **Réévaluer la politique d'éducation des adultes afin d'assurer un meilleur équilibre entre les rôles de préparation au marché du travail et de formation générale, de favoriser une plus grande réussite et d'accentuer le rôle des organismes communautaires et d'éducation populaire dans la lutte contre l'analphabétisme ;**

- **Assurer, dans l'intérêt des élèves, que les conditions nécessaires à une implantation harmonieuse de la réforme au secondaire soient réunies avant de procéder et réviser, le cas échéant, le calendrier annoncé par le ministère de l'Éducation.**

2. MIEUX ARTICULER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Enjeux

Au cours des prochaines années, les emplois exigeant une formation universitaire sont appelés à croître de façon plus importante que les emplois exigeant des études techniques au collégial, ou professionnelles au secondaire. Mais comme ces deux derniers secteurs représentent 60 % des emplois, les besoins de renouvellement de la main-d'œuvre et de nouveaux emplois demeureront significatifs[6]. En d'autres termes, la tendance lourde à la scolarisation accrue des jeunes et des adultes va se poursuivre. L'exemple le plus probant de cette tendance est le taux d'accès à la formation professionnelle du secondaire. Selon les données du MÉQ, le pourcentage d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle a chuté de 23,3 % en 1984-85 à 16,7 % en 2000-2001. Tout aussi significatif, le pourcentage de ces élèves déjà titulaires d'un DÉS est passé de 4,6 % à 10,0 % alors que ceux qui ne sont pas titulaires d'un tel diplôme sont passés de 18,7 % à 6,7 %[7]. C'est donc dire que la formation professionnelle du secondaire, c'est avant tout l'affaire d'une clientèle adulte.

Pour les diplômés du secteur professionnel qui souhaitent poursuivre leurs études au niveau collégial, le parcours n'est pas évident. Les ponts sont quasi inexistants. De plus, les conditions d'accès maintenant imposées à l'entrée des études collégiales sont rarement satisfaites par les candidats en provenance du secteur professionnel. Pourtant, dans les mêmes domaines d'activité professionnelle, on pourrait supposer qu'il y ait un intérêt, tant de la part des étudiants que de la part du marché du travail, à voir que ceux qui en ont la capacité et le talent puissent parfaire leur formation et augmenter leurs compétences aux études post-secondaires. En fait, les études professionnelles et techniques ne devraient pas être considérées uniquement comme des études « terminales ».

6. Emploi-Québec, Le marché du travail au Québec - Perspectives professionnelles 2001-2005, Août 2002, p. 4-5.

7. Ministère de l'Éducation, Indicateurs de l'éducation, édition 2002, Fiche 2.4.

Ce phénomène du passage des diplômés d'une formation professionnelle d'un ordre d'enseignement à un ordre suivant était prévu par les auteurs du rapport Parent. Nous avons en fait érigé un système passablement plus cloisonné que ce que souhaitaient les promoteurs de la réforme des années 60. Le phénomène des diplômés du secteur technique au collégial qui optent directement pour l'université après leurs études a fait l'objet de plusieurs analyses depuis quelques années. On observe qu'environ 20 % des diplômés de ce secteur optent directement pour l'université, majoritairement pour des programmes de baccalauréat. Un nombre en progression depuis quelques années. De plus, ce nombre ne tient pas compte de ceux qui, plus tard, voudront poursuivre une formation universitaire. De plus, ce phénomène serait en légère progression, de manière constante depuis quelques années.

Plusieurs universités ont commencé à aménager les ponts visant à faciliter non seulement l'admission de ces étudiants, mais aussi à adapter les cheminements à la situation particulière de ces diplômés. Ainsi, on voit apparaître des formules qui permettent à certains d'obtenir dans les programmes d'administration par exemple, un DEC en techniques administratives et un baccalauréat en administration en 5 ans, plutôt qu'en 6. Dans d'autres cas, des universités concluent des ententes avec les collèges de leur région afin de déterminer les équivalences de cours dans certains programmes, notamment en génie où les diplômés du secteur collégial technique sont nombreux à poursuivre à l'université.

Les cheminements comparables entre les programmes secondaires et collégiaux correspondants sont encore à dessiner, mais il y a un intérêt certain. Pour valoriser la formation professionnelle du secondaire dans un premier temps, mais aussi pour tenir compte de la situation bien réelle des besoins des étudiants et du marché du travail. Les changements technologiques, les réorientations de carrières nettement plus rapides exigent soit une mise à niveau d'une formation initiale, soit un changement de cap plus important. Il faut donc être en mesure de tenir compte de ces besoins, très diversifiés, tout en assurant une formation adaptée au degré d'études recherché.

Les établissements ont besoin de soutien dans cette tâche. Il faut aussi prévoir les aménagements de financement des réseaux en conséquence. On comprend que les collèges ont un rôle charnière déterminant dans la mise sur pied de ces ponts. Certains assouplissements des régimes pédagogiques ou des conditions particulières d'admission sont à prévoir à tous les niveaux. Mais ces changements ne peuvent être décidés par le ministère seul. Celui-ci peut apporter son soutien, assurer la souplesse nécessaire pour permettre aux établissements de développer entre eux,

mais aussi en collaboration avec le marché du travail, les exigences, les cheminements et les profils appropriés. On pourra ainsi procéder à de meilleurs arrimages entre les formations qui facilitent les cheminements des étudiants et qui répondent aux besoins de formation professionnelle des régions. Surtout, une plus grande flexibilité permettra d'accroître le nombre de diplômés des secteurs professionnel et technique afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre.

De même, ces formules faciliteront aussi la mise en commun d'équipements, de personnels ainsi que l'atteinte de masses critiques d'étudiants, notamment en régions.

Moyens

Afin de faciliter les transitions et le cheminement, de hausser le nombre des étudiants des domaines professionnels et techniques et afin d'assurer une meilleure préparation à l'insertion sur le marché du travail et une réponse plus adéquate aux besoins de main-d'œuvre, notamment en régions, un gouvernement du Parti libéral du Québec verra à :

1. Procéder de manière systématique à l'aménagement d'une meilleure articulation entre les programmes de formation professionnelle du secondaire et les programmes techniques du collégial d'une part, et entre les programmes techniques du collégial et les programmes universitaires d'autre part, de façon à éviter les dédoublements, à reconnaître les équivalences et à simplifier le cheminement des étudiants entre les ordres d'enseignement dans une logique de formation professionnelle ;

2. Assurer la collaboration entre les écoles secondaires, les collèges et les universités d'une même région afin de créer des masses critiques en formation professionnelle permettant de contrer les effets négatifs des baisses de clientèles et d'adapter les programmes de formation au besoin ;

3. Accorder à ces fins un montant de 100 millions $ sur une période de 5 ans.

3. CONSOLIDER L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Enjeux

DES TENDANCES QUI S'OPPOSENT

Les collèges sont confrontés à des défis qui créent des tensions réelles pour leur développement. D'une part, leur contribution est nécessaire à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et à la préparation aux études universitaires dans un contexte où l'augmentation de la scolarisation de la population se poursuit en réponse à des besoins et des attentes de plus en plus diversifiés. D'autre part, des problèmes sérieux de réussite perdurent en même temps que se présentent des problèmes aigus de baisse de clientèles dans certaines régions, au point de créer des déséquilibres inquiétants au plan des enjeux de développement entre établissements de différentes régions.

LA RÉUSSITE DES ÉTUDES NE RÉPOND PAS AUX ATTENTES

Quelques données pour mettre ces situations en perspective. En 1999-2000, 41,4 % des étudiants inscrits au secteur général ont obtenu leur diplôme dans le délai prescrit de 2 ans. Si on considère un délai de 5 ans, le taux de réussite atteint 68,1 %. Sans égard à la durée des études, le taux de réussite est fixé à 69,5 %. Au secteur technique, le taux de réussite dans le délai prescrit de 3 ans pour les programmes de DEC est de 30,3 %. Ce taux passe à 50,2 % après 5 ans d'études. Sans égard à la durée, le taux de réussite passe à 54,9 %. Le taux de réussite est en légère augmentation depuis quelques années, ce qui est surtout attribuable à la baisse des admissions due à la hausse des exigences en vigueur depuis 1997[8].

Les collèges ont intensifié les efforts afin de favoriser la persévérance et la réussite. Mais les facteurs susceptibles d'influer sur la réussite, l'abandon ou la durée des études sont multiples et complexes. Il faudra

8. Ministère de l'Éducation, Indicateurs de l'éducation, édition 2002, Fiche 3.3.

s'armer de persévérance et de détermination car un seul facteur est rarement déterminant. Certains tiennent à la réalité des établissements, d'autres à la situation particulière des étudiants. Phénomène paradoxal, une période de croissance économique ou de rareté de l'offre de main-d'œuvre dans certains secteurs peut inciter le marché du travail à recruter des jeunes avant qu'ils n'aient complété leurs études, et ainsi contribuer à une hausse des abandons ! Ceci dit, malgré ces difficultés, en raison de la qualité de la formation technique et de leur présence partout en régions, les collèges constituent le pôle majeur de développement de la main-d'œuvre régionale.

Dans cette perspective, il est regrettable que le gouvernement actuel ait mis fin au programme de remise de dette pour les étudiants ayant terminé dans les délais prescrits. Au secteur technique en particulier, il serait utile de pouvoir compter sur des incitatifs qui s'adressent aux étudiants.

IMPACTS DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

On ne peut par ailleurs continuer d'éluder les questions reliées aux programmes eux-mêmes et aux exigences de formation commune, de même que leurs impacts sur les cheminements et la réussite. Les programmes collégiaux sont très rigides. Ils rendent très coûteux les changements d'orientation en cours d'études. Il en va de même des exigences de formation commune et des troncs communs qui donnent à tout le moins une certaine cohésion dans l'enseignement, mais qui ne répondent ni aux attentes ni aux intérêts d'une proportion significative des clientèles collégiales. Par exemple, on voit se dessiner deux courants très nets chez les étudiants inscrits au DEC technique. On retrouve ceux qui visent le marché du travail et ceux qui envisagent de poursuivre à l'université après leurs études techniques. Pourtant, on cherche à faire cohabiter ces deux tendances qui répondent à des compétences et à des intérêts bien différents dans un même programme uniforme. En d'autres termes, les choix des étudiants eux-mêmes invitent à revoir comment nous concevons la formation qui conduit à l'université et celle qui prépare au marché du travail. La tendance à la hausse de la scolarisation et la diversification des besoins de formation et de mise à niveau continueront de faire pression pour mieux adapter les programmes. Dans cette perspective, il faut peut-être revoir l'offre des programmes en conséquence et donner la capacité aux collèges de faire les modifications qui conviennent plutôt que de chercher à définir dans le moindre détail la trame des programmes à partir de Québec.

De la même manière, il faudra accorder une attention particulière à l'amélioration du français écrit au collégial. La Fédération des cégeps, dans son tout récent plan de développement, évoque la possibilité de revoir le contenu de l'épreuve ministérielle de français pour le secteur technique. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial proposait pour sa part d'adapter le contenu des cours de français obligatoire aux besoins des étudiants pour qui la maîtrise du français écrit pose encore des problèmes sérieux[9]. Il ne s'agit pas ici de réduire les attentes à l'endroit des apprentissages en français, mais plutôt de bien identifier comment nous pouvons en pratique améliorer la maîtrise du français écrit pour tous les étudiants au cours de leurs études collégiales.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS : BAISSES SIGNIFICATIVES EN RÉGIONS

De même, en particulier au niveau collégial, une persévérance aux études accrue et une meilleure réussite implique un accroissement du nombre d'étudiants inscrits. Une amélioration de ce côté pourrait aider à contrecarrer les effets néfastes des baisses de clientèles qui affectent déjà certains collèges. On prévoit que les clientèles collégiales diminueront d'un peu plus de 4 %, au cours de la période 2001-2015. Cette moyenne masque des réalités différentes. Dans certaines régions, on prévoit des baisses de l'ordre de 30 % tandis que dans d'autres, on prévoit des hausses de clientèles pouvant dépasser 10 %. Sans compter qu'en 2015, les finissants du secondaire seront 13,6 % moins nombreux par rapport à 2001 et que les élèves du primaire seront 20 % moins nombreux. Ce qui laisse présager à long terme des problèmes démographiques sérieux pour certains collèges. Cette situation doit nous conduire à revoir dès maintenant les modalités d'organisation et de financement des études collégiales afin d'assurer la viabilité des collèges, avec en toile de fond la nécessité de maintenir l'accessibilité à une formation de qualité, surtout en régions.

DES PISTES DE SOLUTION ADAPTÉES AUX BESOINS ET AUX MILIEUX

On peu dès à présent entrevoir qu'il n'y aura pas de solutions uniformes pour tous les établissements, ni pour toutes les régions. Les collèges devront disposer d'une plus grande marge d'autonomie, tant au plan de

9. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études,* Rapport synthèse, Janvier 2001, p. 25.

l'adaptation des programmes et des études, qu'au plan de l'organisation du travail avec leur personnel.

Il faut dès à présent envisager des formes nouvelles de collaboration entre les réseaux, notamment entre les collèges et les universités, afin d'assurer le maintien de masses critiques dans les régions. L'articulation des programmes professionnels évoquée précédemment offre des avenues intéressantes. Il en va de même pour d'autres champs de formation où les collèges et les universités peuvent collaborer dans un continuum d'enseignement supérieur.

Les besoins diversifiés des étudiants, notamment en matière de mise à niveau et de hausse des compétences, tendent à masquer les distinctions administratives entre clientèles jeune et adulte. Une distinction très nette au plan des modalités de financement et d'organisation par exemple, mais qui correspond de moins en moins aux caractéristiques des étudiants, qui, avons-nous besoin de le rappeler, se retrouve dans l'un des réseaux d'enseignement supérieur, et des besoins réels de formation.

FAVORISER L'INNOVATION

Les collèges ont un rôle clé à jouer en matière d'innovation et de transfert technologique. Les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) ont été créés spécialement à cette fin. Les CCTT, rattachés à un collège, ont été conçus pour faire bénéficier les entreprises d'un secteur de l'expertise des professeurs enseignants dans un programme technique, et pour faire bénéficier les étudiants de ces options d'un contact plus direct avec l'industrie. Ils sont formés d'un nombre restreint de personnes aptes à analyser les problèmes soumis par l'entreprise et pouvant faire appel sur une base ponctuelle à l'expertise des enseignants qui acceptent de collaborer. En fait, la mission des CCTT compose trois volets : faire du transfert technologique, faire de la veille technologique et, le cas échéant, offrir de la formation ponctuelle et de la mise à niveau aux employés d'une entreprise.

Non seulement cette triple mission s'imbrique parfaitement dans la mission générale du collège, mais on peut croire que ces centres ne doivent pas fonctionner isolément. Ils pourraient fonctionner en réseau, c'est-à-dire mettre en commun leurs ressources et devenir, particulièrement en régions, une véritable porte d'entrée vers le réservoir d'expertises que constituent les enseignants des programmes techniques.

On pourrait imaginer, par exemple, une entreprise d'Alma ayant besoin d'expertise en robotique prendre contact avec son CCTT local spécialisé en développement de l'agriculture, y trouver là une personne qui la mettra en contact avec le CCTT de Lévis spécialisé en robotique et apte à l'aider dans sa démarche d'innovation. Réseau entre les CCTT, mais aussi réseau entre le CCTT concerné et l'ensemble des enseignants au Québec d'une technique donnée. Il faut qu'un CCTT puisse faire appel à l'expertise des enseignants de son propre collège mais aussi à celle des enseignants du même domaine technique œuvrant dans d'autres collèges.

Dans cette perspective, il faut accélérer le développement de nouveaux CCTT, notamment ceux en régions, et revoir les modalités de financement de base, notamment pour assurer les fonctions de veille technologique en considérant les revenus autonomes obtenus en facturant les services aux entreprises.

DES COLLÈGES PLUS AUTONOMES

En d'autres termes, il faut passer d'un collège qu'on avait conçu de façon quasi uniforme pour tous dans toutes les régions, à des collèges mieux adaptés aux réalités de leur région et aux clientèles qu'ils doivent desservir ; des collèges disposant de l'autonomie et de la capacité propres à des établissements d'enseignement supérieur capables d'innover et de répondre aux besoins de formation diversifiés et en constante évolution.

Moyens

Afin de donner une plus grande autonomie aux collèges et de maintenir en régions des établissements viables capables d'accomplir leur mandat de formation et de pleinement contribuer au développement culturel, social et économique des populations, un gouvernement du Parti libéral du Québec verra à :

- **Assurer les modalités de financement récurrent capables de maintenir les programmes de formation générale et technique qui répondent aux besoins des clientèles étudiantes et des besoins de main-d'œuvre et de développement économique des régions. Un montant de 80 millions $ est prévu à cette fin pour la durée du cadre financier ;**

- **Permettre aux collèges de conclure des contrats d'affiliation avec des universités afin d'offrir des composantes de programmes universitaires et adopter les modalités de financement appropriées ;**

- **Favoriser la réussite dans des délais plus courts des étudiants du secteur technique au collégial par différents incitatifs. Une somme de 35 millions $ est prévue à cet effet pour la durée du cadre financier ;**

- **Piloter des études et des consultations sur la nécessité de revoir la structure des programmes de formation préuniversitaire et techniques, incluant la formation commune à ces programmes afin de mieux répondre aux exigences et aux besoins diversifiés de formation des étudiants ;**

- **Revoir les cours de français et l'épreuve ministérielle de manière à véritablement favoriser une amélioration du français écrit au cours des études collégiales ;**

- **Donner aux collèges toute l'autonomie de gestion et d'organisation nécessaire afin de répondre aux besoins diversifiés de leurs clientèles et de leur région ;**

- **Accélérer le développement de nouveaux centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), les consolider en réseau dans leur triple mission de transfert technologique, de veille technologique et de mise à niveau de la main-d'œuvre, et revoir les modalités de financement à cette fin en considérant les services facturés aux entreprises.**

4. REDRESSER PROGRESSIVEMENT LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Enjeux

UNE MISSION EXIGEANTE

Comme on l'a vu précédemment, les emplois qui demandent une formation universitaire connaissent la plus forte croissance. L'université est donc en quelque sorte le fer de lance du développement du marché du travail. Si le rôle de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est devenu une exigence incontournable du développement de la société québécoise, il ne peut à lui seul définir la mission de l'université. Œuvrer à l'université, c'est contribuer à faire progresser la connaissance par la recherche fondamentale et appliquée, par l'innovation et le transfert technologique. C'est aussi contribuer à diffuser les savoirs par la formation des étudiants dans de nombreuses disciplines et par l'implication des étudiants, des professeurs, des chercheurs et des administrateurs universitaires dans la vie culturelle, économique, sociale et politique. Mais ce qui caractérise avant tout l'ordre universitaire, c'est le souci constant de repousser les limites et de rechercher, en toutes circonstances, ce qui s'avère, ce qui est le plus approprié de savoir et ce qui convient pour mieux faire.

À cause de l'importance de sa mission, l'université est, à juste titre, une composante indispensable au progrès de la société dans toutes les sphères d'activité. De plus, dans le contexte de mondialisation qui étend ses ramifications à chaque jour, l'université représente un réseaux de contacts et d'échanges sur le monde d'une richesse incalculable.

DES UNIVERSITÉS SOUS-FINANCÉES

Alors qu'en 1994-1995 on avait comblé un écart d'environ 120 millions $ en comparaison des autres provinces canadiennes, un redressement qui

avait demandé de 6 à 7 ans d'efforts, les coupures du gouvernement actuel ont acculé les universités à un retard considérable. En effet, des données récentes publiées par la CRÉPUQ nous indiquent qu'un écart de l'ordre de 261 millions $ s'est creusé au détriment des universités québécoises au chapitre des subventions de fonctionnement accordées par l'État. De plus, on observe que les universités québécoises accusent un retard, toutes proportions gardées, de 114 millions $ au chapitre des fonds en dotation.

L'attitude du gouvernement semble ambivalente, sinon intellectuellement malhonnête. D'une part, le ministre ne conteste pas les conclusions de l'étude de la CRÉPUQ, à laquelle des fonctionnaires du ministère ont collaboré. Mais d'autre part, il ne donne aucune indication quant à un redressement possible. Par ailleurs, on retrouve par hasard des informations sur la place publique, émanant du ministère, visant à miner la crédibilité de l'étude en question et laissant entendre qu'il n'y aurait pas de problème de sous-financement des universités.

LES CONSÉQUENCES DE CE SOUS-FINANCEMENT

Plus que les autres réseaux d'éducation, le réseau des universités québécoises est en concurrence. En concurrence pour attirer les professeurs et les chercheurs les plus talentueux. En concurrence pour admettre les étudiants les plus prometteurs. En concurrence pour participer aux projets de recherche les plus ambitieux et les plus novateurs. En concurrence pour obtenir le soutien financier de contributeurs privés d'envergure. Et cette concurrence ne se joue pas qu'au Québec. Elle se joue entre les universités à l'échelle canadienne, à l'échelle nord-américaine et à l'échelle internationale.

Pour soutenir cette concurrence, les universités québécoises doivent pouvoir compter sur des ressources comparables à d'autres réseaux universitaires. Or, en raison du sous-financement qui s'est installé progressivement ces dernières années, cette capacité concurrentielle s'étiole. C'est la qualité de la formation qui est graduellement atteinte en raison de la réduction des effectifs du corps professoral, du non-renouvellement des abonnements aux revues scientifiques, des retards à remplacer les équipements désuets. C'est la qualité de la recherche fondamentale qui s'érode au même rythme en raison du sous-financement des frais indirects qui, pernicieusement, pénalise le succès auprès des organismes subventionnaires, et de l'incapacité de retenir ou d'attirer de jeunes chercheurs prometteurs au profit d'autres universités ou du secteur privé. En d'autres termes, ce sont les femmes et les hommes qui sont appelés à

occuper les postes clés de demain qui font les frais de ce sous-financement. C'est l'étendue des savoirs dont nous aurons besoin qui s'en trouve affectée.

PLANIFIER LE REDRESSEMENT

Il faut reconnaître qu'il y a un grave problème de sous-financement des universités et qu'un redressement s'impose. Il importe d'en préciser la portée et de fixer les paramètres et l'échéancier d'une telle opération. Un tel plan ne peut être concocté derrière des portes closes, en comité restreint. Il doit faire l'objet d'un vaste débat public car il interpelle l'ensemble des acteurs concernés.

C'est pourquoi nous proposons de tenir, dans la première année du mandat d'un prochain gouvernement libéral, une commission parlementaire sur le redressement du financement des universités. Cette commission devra notamment aborder les questions suivantes :

- Identifier les besoins de la société québécoise et des universités en considérant l'ensemble des missions (enseignement, recherche, innovation et transfert technologique, services à la collectivité) et la plus grande accessibilité possible aux études universitaires, en particulier en régions ;

- Déterminer la hauteur du redressement dans le but de redonner et de maintenir, à long terme, une position concurrentielle aux universités québécoises en considérant :

  - les besoins identifiés ;

  - les écarts observés par rapport aux autres provinces canadiennes à partir des comparaisons avec les années passées ;

  - les stratégies de développement connues ailleurs au pays ;

  - la contribution du gouvernement fédéral, tant au titre du Transfert social canadien qu'en matière de financement de la recherche ;

- Proposer les modalités de financement appropriées en analysant l'apport souhaitable du gouvernement, des étudiants et du secteur privé en définissant une stratégie de gestion à long terme des droits de scolarité ;

- Proposer, le cas échéant, les modalités d'allocation des ressources qui assurent l'équité entre établissements ;

- Proposer les mesures de soutien financier aux étudiants afin de préserver et améliorer l'accessibilité et la réussite aux études universitaires, notamment aux cycles supérieurs ;

- Proposer un calendrier de mise en œuvre des mesures proposées.

À partir de ces consultations et de ces débats, un gouvernement libéral proposera une politique de redressement du financement des universités. De plus, dans le cadre de cette politique, il adoptera une loi cadre sur l'accessibilité aux études supérieures afin de mieux définir les balises entourant la détermination des droits de scolarité, les frais afférents exigibles tout en y intégrant les dispositions relatives à l'aide financière aux étudiants et l'introduction de modalités de remboursement des prêts étudiants en fonction du revenu.

En raison de l'ampleur des besoins, le redressement des bases de financement des universités doit s'amorcer bien avant que la politique ne soit finalisée et qu'un objectif budgétaire n'ait été fixé. Car on le sait, un tel exercice peut prendre un certain temps. C'est pourquoi, en septembre 2002, avant même de connaître l'ampleur du sous-financement universitaire, le Parti libéral du Québec a retenu parmi ses priorités d'action un premier montant de 60 millions $ récurrents. Ce montant pourra être atteint plus rapidement, voire augmenté, si les disponibilités budgétaires le permettent.

Moyens

Afin d'assurer la pérennité du rôle des établissements universitaires de recherche, de diffusion des savoirs ainsi que de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, un gouvernement du Parti libéral du Québec verra à :

- **Procéder à une première phase de redressement des bases de financement des universités en haussant progressivement la hauteur de la subvention gouvernementale d'un montant de 60 millions $ récurrents ;**

- **Tenir, dans la première année suivant son élection, une commission parlementaire sur le redressement financier des universités afin d'identifier les besoins de développement en matière d'accessibilité et de qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires, de fixer la hauteur du financement nécessaire pour atteindre ces objectifs et de proposer les moyens appropriés pour répondre à ces besoins et un calendrier de mise en œuvre ;**

- **Adopter, suite à ces consultations, une politique de redressement du financement des universitaires permettant d'assurer à long terme la compétitivité et l'excellence des universités québécoises, ainsi qu'une loi cadre sur l'accessibilité aux études supérieures ;**

- **Maintenir, pour la durée du premier mandat, les droits de scolarité à leur valeur actuelle.**

5. DÉFINIR DE NOUVEAUX RAPPORTS DE GOUVERNANCE ENTRE LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION ET LE MINISTÈRE

Enjeux

Dans un avis récent, le Conseil supérieur de l'éducation évoque la nécessité de revoir la gouvernance des réseaux d'éducation. Cette suggestion apparaît appropriée.

En effet, de plus en plus d'observateurs font le constat malheureux que les réformes et les changements en éducation se succèdent trop souvent sans une analyse rigoureuse des problèmes que l'on veut régler, sans une démonstration étoffée de la pertinence de solutions proposées. On remarque aussi, faute d'évaluations sérieuses et convaincantes, qu'il s'écoule souvent des délais incroyablement longs entre le moment où un problème est constaté et où une solution est mise de l'avant. Trop souvent, les réformes sont implantées de manière précipitée, sans égard à la formation des personnes et à la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières requises au succès de ces opérations.

Depuis la date de sa création en 1964, le ministère de l'Éducation n'a jamais été appelé à analyser son fonctionnement et à réévaluer la pertinence de sa gouvernance des réseaux d'éducation. On pouvait très bien comprendre que la mise en place de la réforme qui découlait du rapport Parent nécessitait, en raison de son ampleur, une capacité d'intervention du ministère très développée. Mais aujourd'hui, les réseaux ont gagné en expérience et en maturité. Le ministère n'a peut-être plus à contrôler aussi étroitement toutes les facettes de la vie des établissements, surtout aux plans pédagogique et de la gestion des ressources humaines. Une réflexion s'impose à tout le moins, et elle implique le renouvellement des rapports entre les réseaux d'éducation et le ministère.

On note toutefois deux éléments sur lesquels nous pourrions agir très rapidement : l'information et la gouverne de la profession enseignante. Tout d'abord, le ministère dispose d'informations considérables sur les établissements d'enseignements de tous les réseaux. S'il diffuse passablement d'informations à caractère pédagogique, administratif ou statistique, le ministère ne fournit pas une information qui permet de donner un portrait d'ensemble des caractéristiques importantes de chaque établissement. Par exemple, on peut savoir quelle est la moyenne des résultats des élèves d'une école donnée à un examen ministériel. Mais si nous voulons en savoir plus sur l'école, ses enseignants, l'état de ses équipements, ses projets particuliers, c'est la croix et la bannière. Pourtant, les parents ont le droit de choisir l'école qui convient à leur enfant. Ils sont appelés à participer activement à la vie de l'école et de la commission scolaire. Comment faire des choix éclairés ? Comment s'acquitter pleinement de leurs responsabilités s'ils ne disposent pas d'une information complète et objective ? Il en est de même pour les étudiants qui veulent choisir un collège ou une université. Ils disposent ici bien sûr de plus d'informations institutionnelles. Mais s'ils veulent savoir si les étudiants d'un collège réussissent bien, l'information n'est accessible qu'aux initiés.

De même, une part considérable des informations dont dispose le ministère sont fournis par les établissements des réseaux. Or, il semble que cette information n'est pas toujours retournée aux réseaux et aux établissements de manière efficace et transparente. Le ministère doit faire une effort réel afin de mieux informer la population sur le fonctionnement de chaque établissement, du primaire à l'université. Il doit aussi assurer une meilleure circulation des informations qu'il collige sur les établissements et les réseaux à des fins administratives.

Dans un avis récent, l'Office des professions reconnaît que l'enseignement répond aux critères de la loi et peut être considéré comme une véritable profession. L'Office souligne que des améliorations doivent être apportées aux questions entourant la qualification des enseignants, l'évaluation professionnelle et le contrôle disciplinaire, et que les mécanismes existants dans le milieu des professions reconnues pourrait inspirer ces changements. Il s'agit d'une première démonstration par un observateur neutre de la tâche complexe qu'est l'enseignement et des exigences de qualification qui s'ensuivent. Toutefois, l'Office coupe court à son analyse, se satisfait de constater que c'est le ministère de l'Éducation qui agit comme ordre professionnel et ne va pas plus loin. La conclusion logique de la démonstration de l'Office conduit plutôt à reconnaître la nécessité de la création d'un ordre professionnel indépendant qui donnerait à la profession le statut qu'elle mérite et qui rassurerait le public.

On peut très bien conclure à cet égard, que si le rôle du ministère de l'Éducation dans la détermination des conditions d'accès à l'enseignement au primaire et au secondaire, la délivrance des permis d'enseigner, l'agrément des programmes universitaires de formation des enseignants et les plaintes disciplinaires contre les enseignants se justifiait à l'époque alors que les enseignants n'étaient pas considérés comme des professionnels mais bien de simples salariés, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Cette lourde tutelle ministérielle semble nuire à l'évolution de la profession. En effet, pour le ministère, la formation des enseignants, son adaptation aux besoins nouveaux se retrouve généralement loin sur sa liste de priorités. Les retards considérables et nombreux à signifier les changements nécessaires à la formation des enseignants et à intégrer les nouveaux besoins de formation lors des réformes successives démontrent qu'il semble incapable de s'acquitter convenablement des responsabilités de régulation de la profession dont il s'est emparé à l'époque. Nous croyons, à l'instar d'autres professions, qu'un organisme indépendant du gouvernement formé de représentants compétents du milieu de l'enseignement, est à même de déterminer les conditions d'accès, les profils de formations de base et d'appoint nécessaires, ainsi que leur évolution dans le temps afin d'assurer la présence d'enseignantes et d'enseignants compétents. D'ailleurs, force est de constater que ceux qui représentent le public, notamment les parents, les administrateurs du réseau et les facultés en sciences de l'éducation se sont prononcés en faveur de la création d'un ordre professionnel des enseignants. Nous croyons qu'il est temps de reconnaître que la profession enseignante est mûre pour assumer de nouvelles responsabilités.

Moyens

Afin d'assurer une gouvernance plus efficace des réseaux d'éducation, de favoriser une plus grande responsabilisation de ces mêmes réseaux, d'assurer une meilleure information aux parents et aux étudiants sur les établissements d'enseignement et de valoriser la profession enseignante, un gouvernement du Parti libéral du Québec verra à :

- **Revoir le rôle du MÉQ et des organismes consultatifs et d'évaluation sous sa responsabilité afin de déterminer les mécanismes appropriés d'évaluation et de suivi des politiques éducatives de manière à assumer avec efficacité le mandat qui lui revient de voir au bon fonctionnement des réseaux d'éducation financés par les fonds publics ;**

- **Assurer une meilleure information à l'intention des parents et du public en général sur les caractéristiques et les résultats des élèves et des étudiants des établissements d'enseignement ainsi qu'une diffusion des informations obtenues auprès des réseaux et des établissements à des fins administratives ;**

- **Soumettre à une consultation en commission parlementaire un projet de création d'un ordre professionnel des enseignants et du transfert des responsabilités du ministère de l'Éducation qui en découle.**

CONCLUSION

L'éducation est une condition nécessaire de progrès pour l'individu, mais aussi pour l'ensemble de la société québécoise. Les valeurs d'égalité des chances et de justice sociale ne peuvent s'incarner concrètement pour des individus et pour notre société que si l'éducation fait l'objet, en tout temps et en toutes circonstances, d'une attention prioritaire de la part de l'État. De même, cette attention prioritaire doit non seulement poursuivre l'amélioration de l'offre d'éducation, mais surtout augmenter la capacité de réussite de ceux et celles qui entreprennent ce projet de toute une vie qu'est celui de s'instruire.

Fidèle à sa tradition et à sa philosophie, le Parti libéral du Québec propose les priorités d'action en éducation d'un prochain gouvernement libéral. Les grands axes de notre plan sont clairs. Il faut d'abord centrer les priorités sur l'égalité des chances et la réussite. On entend ici réussite en termes de diplomation, certes, mais aussi en termes de qualité de formation par le plus grand nombre possible. Cela ne signifie pas une uniformité des moyens, bien au contraire. Il faut plutôt être en mesure d'adapter les moyens aux besoins et aux conditions des individus et des milieux.

Afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail et d'assurer de meilleures chances d'insertion professionnelle, de cheminements de formation et de carrière des jeunes et des adultes, il importe de revoir l'articulation des programmes en formation professionnelle et technique entre les ordres d'enseignement.

Il est nécessaire, afin d'assurer le développement des études supérieures, notamment en régions, de consolider l'enseignement collégial. Il importe surtout de donner aux collèges l'autonomie nécessaire pour leur permettre d'adapter leurs actions aux besoins et aux attentes de leurs étudiants et de leurs milieux.

De même, il est important de redresser la situation financière des universités, mais surtout de situer le soutien du gouvernement dans le cadre d'une politique stable qui, tout en favorisant l'accessibilité aux études universitaires, assure aux universités québécoises une position concurrentielle dans le contexte canadien, et même mondial.

Enfin, il importe de revoir les rapports de gouvernance entre le ministère de l'Éducation et les réseaux, rapports qui sont restés essentiellement les mêmes depuis la réforme issue du rapport Parent au milieu des années soixante. Sans renoncer à ses responsabilités, l'État doit néanmoins prendre acte de l'expérience acquise dans les réseaux et des besoins d'adaptation à une échelle plus humaine des orientations et des politiques publiques si nous voulons véritablement progresser en matière d'égalité des chances et de réussite.

ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES

Le plan d'action intitulé ***Un gouvernement au service des Québécois,*** rendu public le 12 septembre 2002, comprend un cadre financier précisant le financement des actions prioritaires d'un prochain gouvernement libéral tout en respectant l'objectif du déficit zéro. Ce cadre financier a été analysé et approuvé par quatre experts indépendants et a fait l'objet de critiques favorables de la part d'observateurs du domaine des finances publiques.

Le cadre financier prévoit des sommes additionnelles importantes dans les réseaux d'éducation. Ces montants s'élèvent à 1,075 milliard $, pour la période de référence 2004-2005 à 2008-2009. Il s'agit de montants récurrents financés à même la marge de manœuvre dégagée par les mesures budgétaires et fiscales prévues au plan d'action adopté par le Parti libéral du Québec.

Coûts des mesures spécifiques

Éducation (en millions de dollars)

ÉDUCATION	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	TOTAL
Heures d'enseignement primaire	70	100	100	100	100	470
Embauche de ressources professionnelles	10	20	30	40	50	150
Mesures incitatives pour améliorer la réussite des étudiants de la filière collégiale technique	5	6	7	8	9	35
Enrichissement des programmes professionnels	10	15	20	25	30	100
Appui financier aux cégeps en régions	10	15	15	20	20	80
Crédits supplémentaires aux universités	30	40	50	60	60	240
TOTAL ÉDUCATION	135	196	222	253	269	1 075

Les dépenses pour l'éducation passeront de 11,14 milliards $ en 2002-2003 à 12,79 milliards en 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 1,65 milliard ou de 14,8 % sur 6 ans.

Les calculs ne prévoient aucune réduction des crédits en fonction des baisses de clientèles anticipées dans les commissions scolaires et dans les cégeps. Les sommes ainsi libérées pourront être réinvesties pour contrer les effets de ces baisses dans les réseaux, pour bonifier les mesures indiquées ou pour répondre à d'autres priorités, le cas échéant.

Certaines économies pourraient résulter de l'application de certaines mesures dont nous ne pouvons prévoir l'effet précis en ce moment. Ces économies pourront être réinvesties pour bonifier des activités existantes ou pour financer de nouveaux projets, le cas échéant. Par exemple, les projets d'aide aux devoirs et aux leçons et les projets de mentorat pourront être financés, entre autres, à même les économies de frais de garde qui pourront découler de l'augmentation du temps d'enseignement des élèves (environ 10 millions $ par an) et, éventuellement, des sommes libérées aux termes des projets temporaires financés dans le cadre du programme « Agir autrement » (l'enveloppe annuelle de ce programme s'élève à 25 millions $ et se retrouve dans le cadre financier).

Une seule précision à signaler par rapport au cadre initial présenté en septembre dernier. En raison du chevauchement de l'année budgétaire sur deux années scolaires, le coût réel de l'augmentation du temps d'enseignement au primaire pour la première année du plan, soit 2004-2005, s'élève à 70 millions $ plutôt que 100 millions $. Une somme de 30 millions $ est donc ajoutée au financement universitaire, ce qui porte le financement additionnel récurrent à 240 millions $ au terme de la période de 5 ans.